

Commune de
Niederanven



Niederanven, le 10 janvier 2019

18, rue d'Ernster L-6977 Oberanven
B.P. 21 L-6905 Niederanven

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que les listes électorales concernant les élections pour la Chambre de Commerce sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal à Oberanven **du 11 au 21 janvier 2019 inclusivement**.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins **jusqu'au 21 janvier 2019 au plus tard**, et séparément pour chaque électeur.

Aucune réclamation tendant à l'inscription d'un électeur ne sera recevable devant les tribunaux, si elle n'a été préalablement soumise au collège avec toutes les pièces justificatives.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

Raymond Weydert

le secrétaire,

Charles Jacoby

